



DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : / Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON Secrétaire de séance : Mme Estelle GOIMBAUD Date de la convocation : 22 mars 2023
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le 30 MARS 2023 Publiée, le 03 AVR. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.2.24	ENFANCE - JEUNESSE Conclusion d'une convention de partenariat en vue de l'éco R'AIDE édition 2023

Madame le Maire expose au conseil qu'« ECOR'AIDE » est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes du Pays d'Ancenis tous âgés entre 13 et 17 ans, autour d'un évènement alliant activités physiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Pour sa 13^e édition, l'ECO R'AIDE est organisé par la COMPA et le SIVOM du secteur de LIGNÉ, en partenariat avec l'ensemble des structures jeunesse du Pays d'Ancenis. Il se déroulera les 5, 6, et 7 juillet 2023 sur les Communes du secteur de LIGNÉ, avec un campement prévu à COUFFÉ.

Des agents de la Commune de MESANGER, seront présents lors de l'ECO R'AIDE pour assurer l'encadrement nécessaire des jeunes inscrits. Le taux d'encadrement fixé est le suivant : 1 animateur pour 8 jeunes maximum, soit 1 animateur pour 2 équipes.

Comme chaque année, les Communes participantes signent une convention avec la COMPA afin de définir le rôle de chacune des parties dans le cadre de l'organisation de l'Eco R'AIDE.

Par la signature de cette convention, les partenaires s'engagent à :

- Participer à la préparation de l'ECO R'AIDE 2023 ;
- Participer à l'encadrement des participants ;
- Participer à la gestion des inscriptions.

Les partenaires y compris MESANGER appliqueront la tarification suivante aux familles, qui est identique à celle de 2022 :

Tranche QF	QF<500	501 <QF< 750	751 <QF< 999	1000 <QF< 1300	1301 <QF< 1600	1601 <QF< 1900	Plus de 1900
Tarifs	25 €	30 €	35 €	45 €	55 €	65 €	75 €

Concernant les frais de repas, le SIVOM du secteur de LIGNÉ se charge de l'achat puis refactura à chaque structure jeunesse le coût des repas au prorata du nombre de participants dans la limite de 35€ par participant.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2122-21 2ième alinéa du CGCT ;

Vu le projet de convention,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'organisation de l'ECOR'AIDE 2023,

► plus généralement, **AUTORISE**, le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

Estelle GOIMBAUD
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

